



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU LUNDI 23 FEVRIER 2009 À 19 HEURES 30**

**Mairie  
d'ESCAUDŒUVRES  
59161 - BP N° 13  
Tél. 03.27.72.70.70  
Fax 03.27.72.70.92**

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 16 février 2009, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire.

Étaient Présents : MM. ÉGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole – MORCHOISNE Maurice – RICHEZ Annick – CANDELIER Anne.Sophie – PLATEAU André - DHAUSSY Marie.Thérèse – DERICKXSEN Thérèse – THELLIEZ Jean-Marc – LEMAIRE Claude – PIGOT Raymond – GAY Joëlle – BRASSART Marie.Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – BARATA RODRIGUES Wendy - VANDEVILLE Jean.Pierre – DE SOUSA José – DESPIERRE Claudine - CACHEUX Guy –.

Formant la majorité en exercice

Absents excusés ayant donné procuration : MM. DOMISE.PAGNEN Gérard – MONNIER Jeannine – COLAU Johann – LEROY Isabelle –.

Absent excusé : M. : / – .

Absents : MM. CARDON Raymond – DUPAS Line –.

*Madame MORY-LOUIS Nicole a été élue Secrétaire.*

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil Municipal du 29 janvier 2009

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des Membres du Conseil Municipal présents s'ils ont bien été destinataires du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2009 et s'il y a des observations à formuler. Monsieur le Maire fait observer qu'il y a une petite erreur à la page 2. Veuillez rectifier : à la ligne 11 « Après vérification Monsieur le Maire indique que vous avez tout à fait raison Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, cela va être corrigé sur le procès verbal le mot 'pour' sera remplacé par le mot 'contre' il était écrit l'inverse. Alors c'était bien sur le procès-verbal mais ce n'était pas sur les feuilles du compte rendu. » Sinon avez-vous d'autres remarques ?

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, demande la parole : « Nous nous abstiendrons pour ce vote tout simplement parce que nous avons estimé que la règle du jeu n'avait pas été respectée pour les voix. On doit afficher l'ordre du jour sur la porte de la Mairie. Cela n'était pas fait, l'ordre du jour extraordinaire, l'absence de vote. Je vous l'avais fait remarquer et ensuite le compte rendu n'a pas été affiché non plus dans les délais dans les panneaux municipaux donc pour ces raisons on s'abstient. »

Sans autre observation des Conseillers Municipaux présents Monsieur le Maire après être passé au vote déclare le procès verbal de la réunion extraordinaire du 29 janvier 2009 adopté à la majorité – 4 abstentions du groupe « Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres »

2 – Création d'un local en extension de l'Eglise – Passation du marché

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 27 juin 2008, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil Général du Nord au titre du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale.

Il rappelle qu'une subvention a été accordée par le Conseil Général du Nord à la commune pour un montant de 52.247 euros représentant 28% du montant prévisionnel Hors Taxes des travaux qui était de 186.596 euros. Il indique ensuite que conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics une procédure de passation de marché a été engagée (procédure adaptée) La Commission Municipale d'Appel d'offres s'est réunie le 15

décembre 2008 afin d'ouvrir les plis et d'examiner les offres remises par les entreprises. 38 entreprises ont remis une offre pour l'ensemble des 10 lots.

Le 19 janvier 2009, la Commission Municipale d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie afin de choisir les entreprises retenues après vérification des offres par le Maître d'œuvre. Les entreprises les moins disantes ont été retenues pour un montant total Hors Taxes de 142.293,14 euros (estimation 186.596 euros)

Monsieur le Maire précise que chaque Conseiller Municipal a été destinataire du document reprenant les offres remises par les 38 entreprises et donc les entreprises les moins disantes qui ont été retenues en gros œuvre, charpente bois, couverture - étanchéité, menuiseries bois intérieures, plâtrerie, électricité, menuiseries extérieures alu, plomberie - sanitaire - chauffage, carrelage, peinture. Le tout donc pour un montant total hors taxes de 142.293,14 euros. Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE Conseiller Municipal demande la parole : « Il s'agit d'un complément d'information, on a eu 52.247 euros soit 28 % du montant prévisionnel. Le montant des travaux étant plus bas est-ce que la subvention va baisser ou est-ce qu'elle est attribuée.

Monsieur le Maire lui répond : « Elle est attribuée »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE Conseiller Municipal demande ensuite à quel moment les travaux vont démarrer ?

Monsieur le Maire lui répond : « Dès que les formalités administratives liées à l'établissement des marchés de travaux seront accomplies ; il faut pour cela également que le Conseil Municipal m'autorise à signer les pièces des marchés. Je pense que l'achèvement des travaux interviendra au début de l'été à la grande joie de Monsieur FENEZ. S'il n'y a plus de question, nous allons pouvoir passer au vote. »

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les pièces des marchés à passer avec les entreprises retenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise son Maire, à signer les pièces du marché des travaux à passer avec les entreprises retenues pour les travaux de construction d'un local en extension de l'Eglise.

### 3 - Création de parking et trottoirs rue de l'Epinette – Passation d'un marché

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 28 du code des marchés publics, une procédure de passation de marché a été engagée (procédure adaptée) pour la réfection des trottoirs du haut de la rue de l'Epinette et la création de parking. Il indique ensuite que la commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le 9 décembre 2008 afin d'ouvrir les plis et d'examiner les offres remises par les entreprises. Le montant prévisionnel des travaux établi par le Bureau d'Ingénierie CIBLE VRD étant de 34.044 euros Hors Taxes. La commission municipale d'appel d'offres s'est de nouveau réunie le 28 janvier 2009 afin de choisir l'entreprise qui effectuera les travaux après vérification des offres par le Maître d'œuvre. C'est l'entreprise APPIA HAINAUT la moins disante qui a été retenue pour un montant total de travaux Hors Taxes de 25.507,80 euros (estimation 34.044 euros)

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, demande : « Ces travaux et le parking c'est pour la rue de l'Epinette ? »

Monsieur le Maire précise que ces travaux vont être réalisés en haut de la rue de l'Epinette côté droit à partir du mur de soutènement jusqu'au pont S.N.C.F. Les nouvelles maisons construites dans ce secteur vont enfin pouvoir disposer de trottoirs dignes de ce nom. Y a t il d'autres questions ?

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, intervient : « Le fameux mur qui a été fait là qui occupe le terrain le fameux double mur en briques ... à quoi sert-il exactement ? »

Monsieur le Maire indique que tout d'abord ce mur a été édifié pour retenir les terres derrière il y a des sapins, le mur de façade a été réalisé en briques dans la continuité des constructions en briques du quartier. Lorsqu'on regarde on trouve qu'au niveau de l'architecture c'est harmonieux. Avant la terre tombait sur le trottoir qui n'était pas fait.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE Conseiller Municipal, demande : « Il s'agit d'un terrain communal ? »

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. Derrière le mur ce sont les jardins communaux.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE Conseiller Municipal, demande combien ce mur a coûté ?

Monsieur le Maire indique que le coût a été mentionné dans un compte rendu. Le coût a été de l'ordre de 30.000 euros. Il a été réalisé par l'entreprise POUGET de DENAIN.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point et de l'autoriser à signer les pièces du marché à passer avec l'entreprise adjudicataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (4 abstentions du groupe « Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres »)

- Autorise son Maire, à signer les pièces du marché de travaux à passer avec l'entreprise APPIA HAINAUT pour la création de parking et trottoirs rue de l'Épinette.

#### 4 – Travaux de mise en conformité de la salle polyvalente – Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation Globale d'Équipement des Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par circulaire du 23 janvier 2009, Monsieur le Préfet de Région Nord – Pas de Calais, Préfet du Nord, nous a informé que compte tenu de notre potentiel fiscal par habitant (956,764) la commune d'ESCAUDŒUVRES était éligible à la dotation globale d'équipement des communes le seuil d'éligibilité pour la D.G.E. 2009 étant de 1.103,388158 euros.

Monsieur le Maire rappelle que la salle polyvalente construite par l'ancienne municipalité n'est pas du tout aux normes et qu'elle a toujours fait depuis son ouverture l'objet d'un avis défavorable de la part des Services Départementaux de lutte contre l'incendie.

Les travaux de mise en conformité de la salle polyvalente ont été chiffrés par Monsieur Bernard DUFOUR architecte, ils s'élèvent à 394.674,76 euros.

Ces travaux sont éligibles à la D.G.E. à un taux compris entre 20 et 40 %.

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour solliciter du représentant de l'État une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement des Communes. La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixé au 2 mars 2009.

Monsieur le Maire indique que cette subvention est demandée pour mettre en conformité au plan sécurité un bâtiment public. Vous avez destinataires du détail estimatif établi par le cabinet d'architecte :

- local de rangement puisqu'il est strictement interdit de stocker du matériel dans la salle : 101.795 euros. Le local sera construit entre le stade de football et la salle polyvalente,
- pour la salle polyvalente le parquet pour 136.800 euros,
- couverture 41.907 euros,
- chauffage 40.300 euros,
- menuiserie : remplacement des portes actuelles par des portes en acier 20.000 euros,
- pour les locaux annexes : menuiserie, plâtrerie, électricité, 29.000 euros,

Le total Hors Taxes des travaux est de 369.892 euros auquel il convient d'ajouter les frais de bureau de contrôle et d'ingénierie ce qui représente une dépense totale estimée à 394.674 euros.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, demande : « La construction d'un nouveau local c'est une mise en conformité ? »

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit effectivement d'une mise en conformité par rapport aux règles de sécurité et de défense incendie.

Le 4 avril 2006 Monsieur le Préfet a adressé à l'ancien Maire le procès-verbal de visite du 2 février 2006 avec avis défavorable à l'ouverture au public. Il était demandé par la préfecture de faire procéder à la vérification des installations et équipements selon les dispositions réglementaires attestées de la finition et de la conformité de la voie permettant d'accéder à la façade, installer des mains courantes au niveau des escaliers ce qui a été fait. Rendre le local de rangement de la salle de réunion conforme à la réglementation ou supprimer le stockage ; s'assurer de l'ouverture des portes en présence du public sur simple poussée, respecter les normes réglementaires concernant les gardes corps au niveau de l'escalier d'accès à l'établissement, respecter les valeurs de charge d'exploitation des gradins, respecter les exigences de l'article L78 concernant la rampe d'éclairage et fournir une attestation de conformité des installations, fournir le procès verbal de conformité de l'alarme, assurer la défense incendie extérieure, ce qui a été fait, installer une ligne téléphonique directe. Compte tenu de ces éléments un avis défavorable avait donc été émis le 4 avril 2006 à l'ouverture du public de cette salle polyvalente. Le 5 mars 2008, la Sous Commission revient, idem, nous avons eu aussi un avis défavorable car très peu de travaux ou pas de travaux ont été faits, ce qui fait que bien évidemment, conformément aux dispositions de l'article du code de la construction et de l'habitation il appartient au Préfet de notifier cet avis au responsable et puis il est rappelé que la commission de sécurité doit être consultée il faut que ça soit un avis favorable. Et à la dernière page, « Après en avoir délibéré la sous commission émet de nouveau un avis défavorable. » Compte tenu d'une défense incendie insuffisante, compte tenu des nombreuses observations émises déjà lors du diagnostic sécurité fait par l'A.P.A.V.E. ne permettant pas de suivre un niveau de sécurité satisfaisant. De plus l'attention de l'autorité de police est appelée sur ce point compte tenu que l'établissement est ouvert depuis 2005 sous sa propre responsabilité alors que la commission de sécurité a émis un avis défavorable à l'ouverture au public en 2006.

Je pense qu'il est temps puisque c'est moi maintenant le responsable de la sécurité de cette salle, d'y faire des travaux. Nous ferons les travaux progressivement car ce sont des travaux qui sont estimés à 400.000 euros. Vous comprenez qu'à partir de là la future salle des fêtes est remise à une date ultérieure, c'est lorsque nous aurons achevé les travaux de mise en conformité que nous verrons où nous en sommes. Voilà, d'où l'intérêt d'avoir une subvention. La construction d'une nouvelle salle des fêtes étant évidemment remise à plus tard.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Voilà je reviens à ma question : c'est pour ça qu'un local supplémentaire c'est pour la mise en conformité ? »

Monsieur le Maire : Oui !

Madame Nicole MORY, adjointe aux sports, précise que tout matériel ne doit pas être stocké dans la salle.

Monsieur le Maire : « C'est un local de rangement pour tout le matériel qui est au fond et puis il y avait les panneaux de basket qui bougeaient lorsqu'on ne les calait pas, les panneaux de sécurité, le matériel, les tables et les chaises. D'autre part lors des repas, les enfants allaient derrière et imaginons qu'un enfant fasse tomber un panneau et qu'il soit gravement blessé, je ne vous dis pas les problèmes que nous aurions eu. Il y a déjà pas mal de petits accidents dans cette salle. Voilà nous sommes obligés d'y passer. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, « Une autre remarque : il me semblait qu'il fallait faire une dalle en béton. Dans l'étude de l'architecte je ne vois pas cette dalle en béton. »

Monsieur le Maire : « Je pense qu'il y a plusieurs solutions. Nous nous sommes penchés sur le problème du parquet. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « Nous avons rencontré une société qui est spécialisée dans les revêtements de salles et qui peuvent être multi usage qui est venue faire un diagnostic sur place. A priori la dalle béton n'est pas obligatoire même pour un parquet. Nous aurons bien entendu plusieurs avis et plusieurs devis. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Cela a déjà donné lieu à pas mal de controverses à ce sujet. »

Madame Nicole MORY, Adjointe aux sports : « L'architecte nous a laissé entendre que nous n'étions peut être pas obligés de réaliser une dalle il suffit de revoir le dessous du parquet et de poser un matériau adapté. On ne peut pas faire de match de basket, de volley, dans cette salle, il manque de hauteur. »

Monsieur le Maire : « Si nous pouvons avoir une subvention entre 25 et 35 % c'est que nous réalisons des travaux de mise en sécurité de constructions publiques. C'est pour cela que nous pouvons avoir une subvention de l'ordre de 30 % de la somme totale c'est à dire plus de 130.000 euros. Voilà en fait ça reviendrait si nous avons cette subvention puisque c'est possible à 400.000 euros, moins 130.000 euros soit à 270.000 euros. Il y a d'autre part une deuxième possibilité de subvention par le Conseil Général on va donc en quelques sortes aller à la pêche aux subventions pour amoindrir le coût des travaux. »

Monsieur José DE SOUSA : « On voit beaucoup dans le Cambrésis des panneaux solaires. Pourquoi on ne pas faire une étude il n'y a pas moyen d'en installer dans cette salle ? »

Monsieur le Maire : « Si, il faut voir si avec le toit de la polyvalente si c'est possible. Cela a été demandé et un chiffrage est en cours. Nous mettrons un chauffage à économie d'énergie. On va voir avec le chauffage solaire si on peut le faire. Nous aurons aussi des subventions de ce côté là. »

Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint au Maire à l'urbanisme : « Je crois que c'est un bâtiment industriel, ce n'est pas une construction d'habitation. »

Monsieur le Maire : « Nous allons de toute manière essayer d'avoir un maximum de subventions, pour que ces travaux soient réalisés à moindre coût. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « On ne peut pas être contre une demande de subvention mais par contre on peut être contre certaines dépenses et vous connaissez mon opinion sur le parquet. Il peut encore durer quelques années. »

Monsieur le Maire : « On peut encore attendre 2 ans, mais on mettra des lignes et on empêchera les danseurs d'aller danser, il y a des écartements, un talon de chaussures de dame, qui peuvent être pris entre 2 morceaux de bois. Si on fait des travaux, il faut mettre un parquet conforme aux normes de sécurité imposée. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Dans le procès verbal de sécurité que vous avez mentionné tout à l'heure on ne parle pas de parquet. »

Monsieur le Maire : « Vous allez voir le parquet. Et on va laisser le parquet et s'il y a des accidents, il y en a déjà eu, les gens n'ont pas voulu porter plainte mais il y a beaucoup de gens qui se sont cassés la figure sur le parquet et d'autre part il faut faire les travaux pour le parquet ça ne va pas durer très longtemps. Il faut aller voir sur place et regarder avec ses yeux et mettre ses lunettes, le parquet est quand même après quelques années en bien mauvais état. Allez simplement voir, je veux bien aller voir avec vous. Quand on regarde ce n'est pas deux morceaux de bois maintenant c'est une trentaine, une quarantaine, tous s'écartent il n'y avait

sûrement pas l'épaisseur voulue. »

Madame MORY, adjointe aux sports : « Ce n'est pas le fait d'avoir été lavé à grandes eaux. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas le fait d'avoir lavé le parquet qui fait que les lamelles s'écartent de quelques centimètres. C'est un parquet de 7 mm d'épaisseur ce n'est pas un parquet pour une salle qui puisse durer très longtemps. »

Monsieur Maurice MORCHOISNE, Adjoint aux travaux : « C'est du parquet pour une chambre à coucher à 7 euros le mètre carré. »

Monsieur Jean-Marc THELLIEZ, Conseiller Municipal : "J'ai déjà loué la salle du temps de Monsieur DOISE, on lavait le parquet à l'eau il y avait une couche d'eau qui restait pendant un moment. »

Monsieur le Maire : « Mais la commission des travaux est déjà passée dans la salle polyvalente, nous y sommes allés, nous avons constaté l'état dégradé de ce parquet. »

Madame Claudine DESPIERRE, Conseillère Municipale : « Je ne suis jamais conviée à la commission des travaux aux réunions. »

Monsieur le Maire : « Je suis désolé ! Des réunions ont eu lieu l'année dernière le samedi matin, c'était des réunions sur le terrain. Sur votre demande, nous avons fait ces réunions. Je pense qu'il y en a eu 3 sur le terrain à votre demande. Le samedi matin, on avait choisi le samedi matin de façon que tout le monde puisse venir puisque la semaine il y a des gens qui travaillent. Monsieur MORCHOISNE pourrait vous communiquer (les dates le 8 avril, au mois de mai, début juillet) Je crois que c'est mieux d'aller voir sur place. C'est difficile de les réaliser ici en Mairie, ici dans la salle des cérémonies et il vaut mieux aller sur place. C'est ce que nous avons fait. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Il y avait du monde, ce n'était pas tous les conseillers qui pouvaient y aller ce n'était pas limité à la commission, je parle de la commission des travaux. »

Monsieur le Maire : « Vous avez cette chance en étant de l'opposition et en étant 5 d'être conviés tous, ce n'est quand même pas si mal que ça. Alors que vous deviez être seul à la commission des travaux. De toute façon le parquet restera encore quelques temps. Est-ce qu'on le fait ou est-ce qu'on ne le fait pas ? Si on demande une subvention et qu'on peut avoir une subvention importante, je pense qu'il faudra le faire. Le parquet sera de toute façon refait en tout dernier, il va encore s'écouler très certainement au moins une année. D'abord les subventions et seulement après les travaux. Il y a quand même du polystyrène c'est interdit les portes ont été achetées à SAINTHIMAT, mais il faut voir les portes comment elles sont actuellement là ça sera des portes avec une forte armature, ensuite beaucoup de portes ne sont pas coupe feu ça a été fait par les services techniques mais pas terminé par les entreprises et il n'y a pas eu de subvention demandée tout simplement parce que ce sont les services techniques qui ont fait cette salle de A à Z et ils ont fait quand même du bon travail, mis à part tout ce qui était charpente qui a été fait par une entreprise, le reste ce sont les services techniques qui ont passé beaucoup de temps. Voilà et sans subvention ! Nous avons pris la décision de rénover cette salle parce qu'elle en a grandement besoin et de la mettre aux normes de sécurité. On va bien voir si on va la fermer mis à part pour le parquet, on verra bien il faudra un certain temps, et pour le reste des travaux on essaiera de garder la salle ouverte et de garder les activités peut être plus réduites. On verra peut être un nouveau planning. On ne fait pas de travaux le week-end donc on espère que l'on pourra faire les travaux dans la semaine, on pourra les commencer le lundi et les arrêter le jeudi ou le vendredi en fonction des activités associatives des fins de semaine. Si nous avions eu une autre salle elle aurait été fermée tout de suite. Nous avons été élus le 26 novembre 2006 nous avions une autre salle. Ce que m'avait dit Madame la Sous-préfète, elle m'avait dit : vous êtes le seul responsable, vous avez plusieurs solutions soit que vous laissez la salle ouverte mais vous en êtes le seul responsable et dans ce cas là vous faites les travaux, soit vous la fermez. On a choisi la première solution parce qu'on coinçait toutes les associations d'Escaudœuvres qui avaient déjà prévu toutes leurs manifestations jusqu'en juin 2007. Voilà il n'y a plus de question ? »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Vous auriez pu faire la salle des fêtes qui était prévue lorsque vous êtes arrivés. »

Monsieur le Maire : « Oui, mais pour la salle des fêtes il aurait fallu un certain temps et à ce moment là on aurait laissé la salle polyvalente en l'état et puis les problèmes seraient survenus. S'il y avait eu des problèmes c'était moi qui assumait la totale responsabilité, comme avant cela aurait été Monsieur DOISE, mais nous avons décidé de faire quelque chose, nous mettons les gens en sécurité ce qui apparaît logique. La salle des fêtes on verra après. De toute façon toutes les activités se font actuellement à la salle polyvalente pour l'instant ça se passe très bien et personne ne se plaint et c'est une salle polyvalente. »

Madame Claudine DESPIERRE, Conseillère Municipale : « Par rapport à votre programme vous avez annoncé que vous mettriez la salle polyvalente aux normes et que vous alliez faire la salle des fêtes et aujourd'hui vous dites le contraire. »

Monsieur le Maire : « Nous programmerons la salle des fêtes en temps opportun tout simplement nous sommes

un petit peu sur nos arrières vous avez dû entendre que la Taxe Professionnelle serait supprimée par Monsieur SARKOZY qu'il y aurait une baisse du budget mais ça quand on a été élu en 2006 on ne pouvait pas le prévoir. Il va y avoir des rentrées financières en moins. Je vous rappellerai également que nous sommes actuellement en période de recensement et que nous sommes à moins de 3.500 habitants et que nous allons avoir moins de dotations de l'État parce que nous sommes moins d'habitants par rapport à ce que l'on était avant et tout ça cela fait que nous devons faire face en premier lieu aux priorités. Nous allons mettre en conformité comme je le répète toujours la salle polyvalente. On fera ce que nous avons dit en fonction du budget qui nous sera alloué. Les réalisations futures se feront au fur et à mesure jusqu'en 2014 qui peut dire ce que sera la France fin 2010. Nous n'aurons plus de taxe professionnelle ce qui représente quand même 2.400.000 euros versés par la C.A.C. (Communauté d'Agglomération de CAMBRAI) 2.400.000 euros c'est quand même 30 % de notre budget. Si nous ne l'avons plus et si l'État ne peut pas compenser qu'allons nous faire ? Evidemment nous ne ferons pas ce que nous avons prévu. Mais nous verrons. Nous allons essayer de respecter nos engagements jusqu'au bout. Voilà il n'y a plus de question ? Nous pouvons voter qui est pour ? Voilà donc. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Je m'abstiens. Demander une subvention on n'est pas contre. Mais on n'est pas d'accord de toute façon pour le parquet. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes d'accord pour la demande de subvention mais vous n'êtes pas d'accord pour les travaux de mise en conformité de la salle polyvalente. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE : « Mise en conformité oui, mais le parquet n'est pas indispensable. »

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer pour l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la D.G.E. 2009. Subvention indispensable au financement de la mise en sécurité de cette construction publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, (4 abstentions : groupe 'Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres')

- Décide de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Région du Nord Pas-de-Calais, Préfet du Nord, une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement des communes pour financer les travaux de mise en sécurité de la salle polyvalente.
- Dit que la recette correspondante sera affectée au compte 13 du Budget communal.

#### 5 – Mise en place d'une signalétique dans la commune – Convention à passer avec la société GIROD signalétique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société GIROD SIGNALÉTIQUE dont le siège social est à BELLEFONTAINE 39400 MOREZ a proposé à la municipalité de réaliser la signalétique dans toute la ville : des commerces, industries, activités diverses. L'implantation de la signalétique est financée à 100% par les bénéficiaires annonceurs (135 euros H.T. par annonceur). La commune pourra faire figurer sur ces panneaux les bâtiments et édifices publics, terrains, qu'elle souhaite signaler. Ces panneaux seront gratuits dans la limite de 20 % du nombre de panneaux loués.

Monsieur le Maire explique que ce point ne sera pas examiné par le Conseil Municipal aujourd'hui. « Je vais à ce sujet laisser la parole à Monsieur Guy LEFEBVRE adjoint à l'urbanisme. »

Monsieur Guy LEFEBVRE indique que : « Effectivement nous avons inscrit ce point à l'ordre du jour. Toutefois un certain nombre d'élus ont souhaité que cette question soit d'abord étudiée par la commission d'urbanisme et la commission environnement. C'est pourquoi nous sollicitons l'examen de ce point à une date ultérieure ; le temps que les deux commissions puissent recevoir cette société car il y a un certain nombre de choses à revoir et à préciser. »

Monsieur le Maire : « Vous avez vu qu'il y avait de nombreux documents, c'est vrai qu'il faudrait une signalétique dans la ville qui soit très claire. On va demander aussi aux commerçants de mettre en place avec nous cette signalétique de façon que nous fassions un travail commun. Nous avons été un peu vite pour le passer à l'ordre du jour. Mais il vaut mieux réfléchir comme l'a dit Monsieur LEFEBVRE avec les commissions environnement et urbanisme de façon que ça soit un projet pensé et réfléchi. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Qu'est ce qu'il y a à signaler sur ces panneaux ? »

Monsieur le Maire : « Si vous rentrez dans la ville d'Escaudœuvres vous vous rendez compte qu'on ne voit pratiquement rien c'est à dire qu'on traverse la ville, on voit des commerces mais aucun commerce n'est signalé et c'est vrai que les commerçants nous ont dit : oui ça serait bien si vous mettiez une signalétique ; par exemple signaler qu'il y a le parking de la salle polyvalente, signaler qu'il y a la salle polyvalente, signaler qu'il y a un parking au niveau de salle des fêtes puisque nous avons une frieterie qui vient de s'ouvrir. Un grand parking vu de loin cela permettrait que les gens s'arrêtent à Escaudœuvres, si vous regardez les panneaux ils sont un peu vieillots et peu visibles, regardez bien dans la ville et vous verrez des panneaux très vieillissants »

ce sont des panneaux faits par les services techniques. Une nouvelle signalétique permettrait de pouvoir mieux signaler les activités de la ville et que les gens s'arrêtent un peu à Escaudœuvres c'est une voie tellement passante que les gens ont toujours l'impression de traverser cette ville en ne s'en rendant pas compte et puis c'est dans le cadre de la rénovation de notre centre ville qu'il faut continuer à travailler également ; on voit le panneau AUCHAN très loin et on ne sait pas lorsque quelqu'un passe qu'il y a un fleuriste là, un boulanger là, une friterie là...

Monsieur José DE SOUSA : « Il y a un plan d'Escaudœuvres c'est ça et cette année, on met les flèches. »

Monsieur le Maire : « Le plan je pense que c'est quand même très utile dans une ville cela fait partie de la modernité de la ville, les flèches je considère qu'il faut que dans une ville on puisse s'y arrêter donc des panneaux pour indiquer aux gens qu'il y a des commerces, comme je disais qu'il y a des commerces en centre ville. Moi je pense que ça ne peut que faire arrêter les gens dans notre ville d'Escaudœuvres. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Il faudrait demander à la société, je crois que c'est FORUM, qu'ils viennent enfin remettre le plan en centre ville il est comme ça depuis des mois et des mois. Je ne suis pas le premier à faire la remarque. Ils ne servent pas à grand chose. »

Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint à l'urbanisme : « Vous avez raison et c'est pour cela qu'il ne faudrait pas retomber dans les mêmes travers avec le fléchage même si la proposition est alléchante. Nous aurons l'occasion d'en discuter, vous êtes représenté au sein de la commission de l'urbanisme et de l'environnement on aura l'occasion de creuser tous ces aspects. Je suis d'accord avec vous ; il y a des choses qu'il faut revoir ; c'est pour cela qu'il faut reporter ce point à une date ultérieure et rencontrer les gens et peut être rencontrer d'autres partenaires plus locaux puisque là c'est le Jura il y a peut être d'autres possibilités plus locales où les gens peuvent intervenir plus facilement. »

Monsieur le Maire : « Voilà c'est le point n° 5 qui est remis à un autre ordre du jour. »

#### 6 - Demande de retrait de la commune d'ESCAUDŒUVRES du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Cambrai – Demande d'adhésion au S.I.A.N. (NOREADE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de CAMBRAI (S.I.A.C.) a été créé par arrêté préfectoral du 24 mars 1967. Il est constitué depuis sa création de huit communes : CAMBRAI, ESCAUDŒUVRES, HAYNECOURT, NEUVILLE-SAINT-REMY, PROVILLE, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, SAILLY-LES-CAMBRAI et TILLOY-LEZ-CAMBRAI. Ce syndicat ne répond plus aujourd'hui aux attentes en matière de travaux d'assainissement (réfection de réseaux et travaux neufs) de la ville d'ESCAUDŒUVRES. Le budget annuel du S.I.A.C. est en partie affecté au remboursement des emprunts contractés pour la construction de la station d'épuration de NEUVILLE-SAINT-REMY ouvrage certes indispensable mais qui obère toute possibilité nouvelle d'investissements lourds pour les communes membres. Le dernier exemple en date concerne les travaux entrepris pour la réfection de la rue du Champ de Tir sur le territoire de la Ville de CAMBRAI. Si la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI ne s'était pas substituée au S.I.A.C. pour financer les travaux de remise en état des réseaux d'assainissement qu'en serait-il aujourd'hui de la desserte de cette zone. Il faut constater de plus que le S.I.A.C. ne prend pas en compte les rejets d'eau pluviale contrairement à d'autres structures. Prenons par ailleurs l'exemple de la ville de CAUDRY qui a décidé d'adhérer au S.I.A.N. en 2000, à cette époque un diagnostic des travaux de mise en conformité des réseaux de cette ville a été chiffré à 15 millions d'euros. Depuis 2000 un million d'euros est affecté chaque année à la remise en état des réseaux soit 8 millions d'euros en 8 ans. Toutes ces raisons doivent amener la ville d'ESCAUDŒUVRES à demander son retrait du S.I.A.C. et son adhésion au S.I.A.N. (NOREADE) sachant que ce retrait n'aura aucune incidence financière sur le financement du S.I.A.C. puisque le S.I.A.N. versera annuellement la contribution de la ville d'ESCAUDŒUVRES au fonctionnement de la station d'épuration de NEUVILLE-SAINT-REMY ainsi que la contribution au remboursement des emprunts contractés pour financer sa construction.

Monsieur le Maire : « Nous avons mis cette question à l'ordre du jour pourquoi ? Parce que nous avons remarqué que rien ne se faisait au niveau du S.I.A.C. et que nous voulions assez rapidement refaire la rue du Marais mais tant que l'assainissement n'est pas fait nous ne pouvons pas démarrer les travaux. Le S.I.A.C. a dépensé beaucoup d'argent pour construire une station d'épuration à NEUVILLE-SAINT-REMY ce qui était normal. J'ai eu Monsieur VILLAIN au téléphone qui a été un peu surpris de notre démarche et qui m'a demandé de venir en discuter avec le S.I.A.C. Monsieur MORCHOISNE est allé à une réunion où ils nous ont présenté toutes les zones d'assainissement. Il y a beaucoup de travaux à faire dans la ville d'Escaudœuvres. Nous avons décidé de rencontrer Monsieur VILLAIN Président du S.I.A.C. et de remettre ce point à un autre ordre du jour lorsque nous aurons discuté avec lui, nous pensons que cela paraît logique. Il est vrai que c'était un peu précipité, mais cela a permis que Monsieur VILLAIN me téléphone, puis je l'ai rencontré samedi matin, je lui ai dit que nous allions très certainement retirer ce point à l'ordre du jour et nous donner le temps de la réflexion. Le S.I.A.N. c'est possible évidemment, ils ont des moyens financiers très importants mais c'est

dommage de quitter le S.I.A.C. de CAMBRAI puisque c'est quand même ce S.I.A.C. qui a été créé par quelques villes autour de CAMBRAI dont ESCAUDŒUVRES qui représente quand même une part importante de ce S.I.A.C. Donc nous remettrons cette question à l'ordre du jour, lors d'une prochaine réunion. Si cela s'avère nécessaire »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, demande la parole : « Monsieur le Maire il y avait aussi un autre point au point de vue du S.I.A.C. et du S.I.A.N. que vous n'avez pas évoqué. C'est le coût pour l'utilisateur et au S.I.A.N c'est beaucoup plus cher. Il y a par exemple un abonnement alors j'ai vu deux familles de deux habitants de CAUDRY la semaine dernière. Il y en avait une à un abonnement de 12,54 euros et l'autre de 24,78 euros je ne sais pas pourquoi il y a plusieurs prix d'abonnement nous on n'en a pas au S.I.A.C. pour les contribuables. La partie distributeur 0,666 au S.I.A.N., un peu plus cher chez nous 0,825 mais pour le S.I.A.N. est à 1,08 tandis que chez nous c'est 0,56 donc cela se serait traduit par une augmentation de 20 à 30% pour le contribuable. »

Monsieur le Maire : « Cela ne m'étonne pas que la ville de CAUDRY ce soit mise au S.I.A.N. Mais bon ! Vous me confortez dans notre décision de remettre ce point à un autre ordre du jour. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Je trouve cela bizarre c'est dans l'argumentaire que vous mettez en avant en disant que d'autres organismes prennent en charge les travaux donc les travaux il faut bien que quelqu'un paye et donc si c'est pas la fiscalité de la commune c'est directement la personne, c'est un peu plus injuste mais dans la fiscalité il y a une péréquation c'est un peu plus équitable. »

Monsieur le Maire : « Je veux simplement rappeler qu'en matière de fourniture d'énergie électricité, gaz, fourniture d'eau, assainissement c'est le consommateur qui paye et non pas le contribuable. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Un calcul pour 30 m<sup>3</sup> au S.I.A.N. par exemple à CAUDRY 62,76 euros pour une maison et chez nous ici 41,96 euros c'est pour vous donnez un ordre d'idée. C'est pas mal c'est un tiers. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas le fait de partir du S.I.A.C, ce qui nous préoccupe c'est de pouvoir faire la rue du Marais après que l'assainissement soit réalisé et c'est vrai quand on a nos réunions il n'y a plus rien qui bouge cela fait plus d'un an, il faut se mettre en colère. »

Monsieur David JOURDAIN, Conseiller Municipal : « Je voudrais parler du passage de la caméra. »

Monsieur le Maire : « Le passage de la caméra parlons-en. La caméra nous renseigne sur l'état des réseaux. La caméra n'est pas encore passée cela représente un coût de 1.000 euros ce n'est pas beaucoup donc c'est vrai quand on voit tout ça on se dit : il n'y a pas d'argent, donc pas d'argent au S.I.A.C. Notre rue du Marais ne sera jamais faite. Alors il faut bien discuter avec le Président Monsieur VILLAIN et puis après nous prendrons notre décision si véritablement la décision du SIAC est défavorable il faut bien avancer, les gens de la rue du Marais ont envie quand même que leur rue soit refaite. Si vous voyiez la rue du Marais, les garages et le passage derrière c'est quelque chose d'affolant par rapport aux constructions là haut il n'y a aucun problème vous avez des belles routes, des beaux trottoirs tandis qu'en bas !! Vous avez remarqué que nous sommes en train de s'occuper du bas d'Escaudœuvres la rue d'Erre, la rue d'En Bas et plus tard la rue du Marais parce que véritablement ça en a beaucoup besoin. Le bas d'Escaudœuvres est triste par rapport au haut d'Escaudœuvres. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Et après il y a aussi une cohérence sur le territoire du Cambrésis à quoi ça sert d'adhérer à la C.A.C. ! »

Monsieur le Maire : « Je veux tout d'abord préciser que l'assainissement n'est pas de la compétence de la C.A.C. pour les 23 communes que compte la C.A.C. seuls huit adhérent au S.I.A.C. les autres sont au S.I.A.N. De toute façon, c'est pour cela que nous rediscuterons et que nous reviendrons sur cette question plus tard si cela est nécessaire.. toutes ces discussions sont aujourd'hui presque inutiles puisque nous remettons à une autre réunion l'examen du point n° 6. Comme nous avons remis le point n° 5 afin de pouvoir rediscuter. De voir le pour et le contre. Voilà ! »

#### 7 - Désignation des délégués communautaires appelés à siéger au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI (C.A.C.)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 17 décembre 2008 le Conseil Municipal a décidé de ratifier la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI. Cette ratification faisait suite à la modification par le Conseil Communautaire le 21 novembre 2008 de l'article 6 des statuts de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI. Par délibération en date du 27 mars 2008, le Conseil Municipal avait procédé à la désignation de 5 délégués communautaires : Messieurs Patrice ÉGO, Gérard DOMISE-PAGNEN, Guy LEFEBVRE, adjoints – David JOURDAIN et Guy CACHEUX Conseillers Municipaux. A l'issue de la modification des statuts la nouvelle représentation d'ESCAUDŒUVRES au sein de la C.A.C. est de trois délégués titulaires et de deux délégués suppléants. Monsieur le Maire propose de

reconduire Messieurs Patrice ÉGO, Gérard DOMISE-PAGNEN et Guy LEFEBVRE en qualité de délégués titulaires et Messieurs David JOURDAIN et Guy CACHEUX en qualité de délégués suppléants.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : (4 voix contre, groupe « Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres »)

- Désigne : Messieurs Patrice ÉGO, Gérard DOMISE-PAGNEN, Guy LEFEBVRE, adjoints, en qualité de Conseillers Communautaires titulaires ; Messieurs David JOURDAIN, Guy CACHEUX, Conseillers Municipaux en qualité de Conseillers Communautaires suppléants pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI.

#### 8 - Désignation de 5 délégués du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office Moderne de la Culture d'Escaudœuvres.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la désignation de 5 Membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'Office Moderne de la Culture d'Escaudœuvres.

Il propose ensuite les candidatures de Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Madame Thérèse DERICKXSEN, Messieurs Patrice ÉGO, André PLATEAU et Guy CACHEUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (4 abstentions, « Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres »)

- Désigne : Messieurs Gérard DOMISE-PAGNEN, André PLATEAU, Patrice ÉGO, Guy CACHEUX et Madame Thérèse DERICKXSEN pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office Moderne de la Culture d'Escaudœuvres.

#### 9 - Renouvellement de la convention à passer avec l'A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 17 avril 2008, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de passer la convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement A.D.I.L. La participation financière pour l'année 2009 a été fixée à 0,15 euro par habitant soit 514 euros 65 centimes.

Monsieur le Maire rappelle que cet organisme a pour mission de défendre et mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant l'information du public en matière de logement et d'habitat dans les domaines juridiques, financiers et techniques. Cette information doit donner à l'usager tous les éléments objectifs lui permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant. L'action auprès du public est limitée à la seule information à l'exclusion de tout acte commercial, administratif, contentieux ou financier avec ce public. Les objectifs de l'A.D.I.L. et de la commune sont les suivants : lutter contre l'insalubrité, faciliter l'accès des locataires à un logement décent, permettre le maintien dans le logement : prévenir les expulsions de locataires de bonne foi, favoriser l'accession à la propriété, promouvoir la maîtrise de l'énergie et le développement durable.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Guy LEFEBVRE, adjoint à l'urbanisme.

Monsieur Guy LEFEBVRE « J'ai déjà eu l'occasion de parler de l'A.D.I.L. c'est vrai que c'est une association avec qui on travaille beaucoup, la population d'Escaudœuvres se déplace régulièrement, 40, Boulevard de la Liberté si mes souvenirs sont bons. L'Agence peut traiter différents points elle est souvent sollicitée pour des litiges qui opposent soit les locataires et les propriétaires ou inversement, elle est sollicitée également un peu comme l'A.N.A.H. pour tout ce qui est conseils sur les nouvelles normes en matière d'économies d'énergie, label HQE qui est maintenant dépassé. Pour nous, commune, l'agence nous aide pour lutter contre l'indécence et l'insalubrité c'est une agence qui est très efficace. Je propose de renouveler la convention. Ce sont des gens très positifs. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal demande combien de sollicitations ils ont eu de la part d'Escaudœuvres.

Monsieur Guy LEFEBVRE : « D'après l'organisme ils ont eu à peu près 25 sollicitations pour des cas vraiment très précis, très pointus. Cela permet à des gens de trouver des réponses à leurs problèmes sans engager des frais d'avocat par exemple. Là les conseils sont gratuits et moi je travaille régulièrement avec eux par rapport aux problèmes d'insalubrité avec la D.D.A.S.S. par rapport aux dispositifs PHAS. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ?

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE : « Un petit problème encore ; j'ai fait un calcul 555 euros à 0,15 cela fait 3700 habitants.

Monsieur André PLATEAU, Adjoint aux fêtes : « Depuis toujours en prend le recensement 1999 de 3758 habitants. Alors là ça va baisser un peu puisque l'on est à 3431 habitants. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « C'est une question technique. Il faut le voter maintenant ou dans les subventions et dotations lors du budget. »

Monsieur le Maire précise : « Nous allons signer la convention de partenariat, la participation financière sera de 15 centimes d'euro par habitant le montant changera donc. »

Monsieur PLATEAU, Adjoint au fêtes : « Cela représentera une économie d'environ 300 fois 15 centimes cela fait 45 euros. »

Monsieur Raymond PIGOT : « Je voudrais parler du Monsieur Portugais qui habite à coté du Docteur DECOOPMAN. Ce Monsieur habite dans une maison qui est une porcherie et son propriétaire qui est très riche ne fait aucun travaux. Il y a des actions menées pour essayer d'y remédier. »

Monsieur LEFEBVRE Guy, Adjoint à l'urbanisme : « On ne peut pas citer de nom. Mais il y a un signalement qui a été fait au niveau de l'A.D.I.L. Un signalement je ne peux pas rentrer trop dans les délais parce que là ce sont des affaires privées, mais il y a pas mal d'organismes qui commencent à être au courant de cette situation. Oui je le connais le problème. Je ne peux pas trop en parler. »

Monsieur le Maire : « Mais malheureusement ce n'est pas le seul cas. Vous allez dans certains corons d'Escaudœuvres vous rentrez c'est une catastrophe. Les propriétaires sont vraiment mal veillant, c'est triste de voir ça. On a presque les larmes aux yeux lorsque l'on voit les gens habiter dedans et payer presque 600 euros de loyer mais ce sont des propriétaires ce n'est pas à la commune. Oui. »

Monsieur Raymond PIGOT : « Pourquoi on ne peut pas entamer une action contre les propriétaires ? »

Monsieur le Maire : « Mais si, les actions sont menées. On a commencé par le biais de Monsieur LEFEBVRE. »

Monsieur Guy LEFEBVRE : « La loi classe en 2 catégories les gens qui sont en infraction par rapport à l'indécence et par rapport au règlement sanitaire départemental. Cela peut être des choses comme une chaudière qui fonctionne mal ou des choses comme une toiture qui fuit ou des choses comme ça. Là ça rentre dans le cadre du règlement sanitaire départemental où l'on a un certain type d'actions et d'autres actions beaucoup plus graves où il y a des problèmes d'évacuations des eaux usées au niveau assainissement où là on est dans un cas d'insalubrité la D.D.A.S.S. et par le biais de la Sous-préfecture on peut agir très fortement. Il y a plusieurs catégories il y a une chose aussi c'est qu'à un moment donné il faut que le locataire soit d'accord pour qu'on aille plus loin. »

Monsieur PIGOT : « Il y a des propriétaires qui n'ont pas beaucoup de ressources mais certains propriétaires qui sont richissimes je ne veux pas citer de nom mais c'est vraiment un cas de figure très ..... »

Monsieur LEFEBVRE : « Il y a 3 propriétaires qui représentent 90 % des problèmes d'insalubrité sur Escaudœuvres. Trois propriétaires. Voilà effectivement il y a des actions qui vont commencer à être engagées vis-à-vis d'eux. On ne peut décemment pas prendre 700 à 800 euros de loyer par mois dans un logement où la toiture fuit, où la chaudière ne fonctionne pas, où le clos n'est pas assuré, etc. »

Monsieur le Maire ajoute : « Où le chauffage ne marche pas la nuit parce qu'il y a un risque d'incendie. C'est ce que j'ai visité avec Guy dans une maison où les gens payent 620 euros de loyer et ils ne peuvent pas trouver autre chose ; et parfois plus. Et pour le propriétaire tout va bien et la vie est belle alors que c'est totalement irréel. »

Monsieur José DE SOUSA : « Et nous n'avons pas de logement pour ces gens là ? »

Monsieur LEFEBVRE : « Je suis à 238 demandes de logement pour 2008 en logements locatifs. 238 ! Il y a des gens d'Escaudœuvres mais il y a des gens d'extérieur également mais bon ! Lorsqu'il y a un logement qui se libère la commission de logements nous demande de leur donner 3 noms, eux-mêmes donnent des noms, on se retrouve avec 6 ou 7 dossiers pour un logement après les commissions regardent les dossiers qui nous paraissent urgents, passent 6 mois, 1 an après. Il y a un manque criant de logements dans le Cambrésis nous travaillons d'ailleurs avec le S.C.O.T. on est entrain de travailler sur tout ça. Il y a un manque criant de logements sur le Cambrésis c'est un problème de 30 ans consécutif à la politique du G.M.F. ... on paye actuellement les erreurs passées c'est tout l'historique du logement dans le Cambrésis. »

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention à passer avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (A.D.I.L). La participation financière communale sera de 0,15 euro par habitant soit 514, 65 euros pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise son Maire à signer la convention de partenariat à passer avec A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le logement)
- fixe la participation financière de la commune pour l'année 2009 à 0,15 euro par habitant.

#### 10 – Subvention communale à l'association « Espace Nature et Animalier » versement d'un acompte

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Association « Espace Nature et Animalier » d'Escaudœuvres a organisé le dimanche 22 février 2009 à la salle polyvalente une exposition féline. Afin de permettre le règlement des frais consécutifs à l'organisation de cette manifestation, Monsieur Yves TANCHON Président de l'association souhaite obtenir une avance sur sa subvention 2009 de 2.500 euros.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer pour accorder une avance sur la subvention 2009 à l'Association « Espace Nature et Animalier » d'un montant de 2.500 euros (deux mille cinq cents)

Monsieur le Maire : « J'ai le plaisir de vous dire aujourd'hui qu'il y a eu 2.800 entrées hier à l'exposition féline. 2800 entrées c'est assez considérable pour une petite ville. Ils paraissaient un peu débordés mais cette association s'en est quand même bien sortie. Voilà ! Il faut payer puisque les subventions seront versées un peu plus tard, il faut leur verser une petite avance de 2.500 euros Monsieur André PLATEAU, adjoint aux fêtes, va vous l'expliquer. »

Monsieur André PLATEAU, adjoint aux fêtes : « Monsieur TANCHON doit payer dans les 3.600 euros à « l'association du chat 3000 » Il doit payer la manifestation est passée la facture va arriver. Donc quand on va voter les subventions fin du mois prochain les associations ne toucheront pas les subventions avant le mois de mai, mi-mai. Monsieur TANCHON ne peut pas de sa poche avancer 3.600 euros aujourd'hui et attendre d'être remboursé à la mi mai, c'est pour ça qu'il demande une avance de 2.500 euros, le reste il paiera avec la trésorerie de son association d'autant qu'avant de toucher sa subvention il va organiser le 10 mai si je m'en souviens bien une autre manifestation qui va prendre le parc et tout le centre Benoît Frachon et là aussi normalement il y a des frais les gens ne viennent plus pour rien. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder à l'association « Espace Nature et Animalier » une avance sur la subvention 2009 d'un montant de 2.500 euros (deux mille cinq cents)

#### 11 - Budget Primitif 2009 – Ouverture de crédits.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans l'attente du vote du Budget Primitif 2009 qui aura lieu fin mars, il s'avère nécessaire de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement afin d'honorer les factures d'investissement que nous venons de recevoir ou que nous recevrons d'ici fin mars.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire un acompte de 200.000 (deux cent mille) euros au compte 21, de 55.000 (cinquante cinq mille) euros au compte 23, et 8.000 (huit mille) euros au compte 20.

Il explique que très simplement la commune doit régler des factures. Avec la crise économique nous ne voudrions pas que les entreprises locales mettent les clés sous la porte en particulier une entreprise de menuiserie à qui l'on doit, puisque les travaux ont été réalisés, environ 50.000 euros. C'est quand même une somme importante pour une petite entreprise c'est pour cela que nous vous demandons de voter des crédits.

Monsieur le Directeur Général des Services explique qu'il s'agit pour partie des frais de géomètre pour l'opération PARTENORD, rue d'En Bas soit environ 2.000 euros.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE demande ensuite si ce sont des factures de 2008.

Monsieur le Maire lui répond que les factures correspondent à des travaux effectués en fin d'année et pour lesquelles les factures nous sont parvenues trop tardivement pour être réglées en 2008.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE : « Cela veut dire que ce sont des dépenses inscrites au Budget 2008 ? »

Monsieur le Directeur Général des Services explique que ce sont des dépenses inscrites au budget 2008. Les crédits n'ont pas été consommés donc il doit y avoir report. Tant que le budget 2009 ne sera pas voté nous n'avons pas de crédits inscrits pour honorer les factures d'investissement.

Monsieur VANDEVILLE demande s'il est possible d'avoir une copie de ces factures.

Monsieur le Directeur Général des Services indique que cela ne pose aucun problème.

Monsieur le Maire : « Voilà pour cette ouverture de crédit. »

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal : « Je me fais l'avocat du diable est-ce qu'on a un établissement qui serait capable et apte à nous prêter parce que dans l'état actuel il n'y a pas beaucoup d'établissements financiers qui prêtent pour des ouvertures de crédits de trésorerie maintenant si on fait une ouverture de crédit de trésorerie en un an on l'a renouvelable et on la consolide. »

Monsieur le Maire : « Une question de financement. »

Monsieur le Directeur Général des Services : « La réponse ne viendra pas des banques elle vient directement de l'Elysée puisqu'on a la possibilité à partir de cette année de récupérer la T.V.A. l'année même des travaux. Nous sommes éligibles à ce système, c'est peut être un mauvais système je n'en sais rien l'avenir nous le dira

mais pour cette année on récupérera la T.V.A. des travaux 2009 en 2009. La ligne de trésorerie c'était pour avant tout financer la T.V.A. Avant on était remboursé 2 ans après. Le fait d'ouvrir une ligne de trésorerie ça nous permettait de financer la T.V.A. à l'année N + 2 quand on la percevait et lorsque l'on percevait de grosses compensations on remboursait le capital avec une marge d'intérêts relativement modeste ce n'est plus le cas aujourd'hui. La Caisse d'Epargne pour ce que je sais ne le fait plus sauf pour celles qui existent déjà. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, demande si c'est 55.000 euros pour le fonctionnement.

Monsieur le Maire : « Non c'est de l'investissement et uniquement de l'investissement. »

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'inscrire :
  - o 200.000 (deux cent mille) euros au compte 21,
  - o 55.000 (cinquante cinq mille) euros au compte 23,
  - o 8.000 ( huit mille) euros au compte 20.

#### 12 - Recours en annulation de quatre délibérations du Conseil Municipal devant la juridiction administrative (Tribunal Administratif de Lille) – Autorisation au Maire à défendre

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier recommandé du 22 janvier 2009 reçu le 23 janvier 2009 le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de LILLE nous a adressé sous la référence 0900197-2 un courrier accompagné de 6 pièces par lequel Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, au nom du Groupe « Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres » demande l'annulation de quatre délibérations du Conseil Municipal : Point 7 de la réunion du 28 avril 2008, point n° 7 de la réunion du 17 avril 2008, point n° 33 et point n° 5 de la réunion du 6 novembre 2008.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer pour l'autoriser à défendre dans cette affaire et pour désigner Maître Cathy DAGOSTINO, Avocat, en qualité de conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 voix contre groupe « Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres »)

- autorise son Maire, à défendre dans la présente affaire et désigner Maître Cathy DAGOSTINO, Avocat, en qualité de Conseil de la commune.

La séance est levée à 20 heures 30.